- « Le notaire, revêtu d'une robe de palais et décoré du
- « rabat, se met en devoir de rédiger le contrat de mariage,
- « d'après les conventions des parties.
 - « L'acte achevé et lu à haute voix, le futur le signe et
- « présente la plume à la future, pour en faire autant; aus-
- sitôt qu'elle a satisfait à cette formalité, le futur l'em-
- « brasse pour lui témoigner toute sa reconnaissance de ce
- qu'elle veut bien s'associer à son sort, il lui délivre en
- même temps les arrhes destinées à sceller leur union;
- c'était treize quinaires (i) d'or antiques, renfermés dans
- un étui de même matière. Un prêtre bénit les arrhes, et
- « jette de l'eau bénite sur les futurs. A mesure que les
- pères et mères de ceux-ci ont apposé leurs signatures au
- contrat, ils accordent à leurs enfants la faveur d'accueillir
- leurs baisers, et leur donnent la bénédiction paternelle.
- Tous les assistants adressent ensuite leurs félicitations
- aux époux. Ces derniers offrent alors, dans de grands
- drageoirs en argent, des dragées ou fiançailles. Une colla-
- tion abondante et de mets recherchés termina cette fête,
- et l'on n'oublia point durant le repas de mettre des
- dragées dans les deux verres avec du vin, on les agita,
- après on les servit aux fiancés, on mélangea aussi le vin
- « qui leur fut offert, comme un signe, que désormais tout
- « doit être commun entre eux.
 - « Avant de se séparer, le futur demanda et obtint de sa
- « promise, la permission de détacher et retenir une de ses
- « jarretières, elle était d'un bleu foncé et en taffetas. En
- « l'accordant, la promise dit à son futur: vous vous souvien-
- « drez quelquefois de moi, et ne mangerez des oblies, à quoi le
- « fiancé lui répondit que : c'était le morceau que plus il

⁽i) Petites pièces de monnaie.